

mon collègue de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp), et elle se lit comme il suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de verser des prestations du Régime de pensions du Canada aux non-cotisants et que le montant des prestations soit proportionnel au temps que les intéressés consacrent au bénévolat dans les services sociaux communautaires.

C'est fascinant, monsieur le Président, parce que ce n'est pas la première fois que j'ai pensé et j'ai mijoté dans ma tête les problèmes des personnes qui sont dépourvues sur le plan monétaire, mais non dépourvues sur le plan humain. Et ce monde-là, si on avait quelque chose qui les «entraînait», peut-être que ça les encouragerait à participer convenablement. Parce que vous savez fort bien comme moi que cela coûte beaucoup d'argent de participer à la vie bénévole, et c'est pour cette raison que je dois dire que beaucoup de monde qui ont dans un certain sens la volonté d'y participer n'ont pas les moyens de se payer le luxe d'un autobus, les moyens d'avoir les habits bien coupés, toute la question qui entoure la présentation de soi d'une façon convenable.

[Traduction]

J'ai trouvé captivante la motion du député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp). Comment pouvons-nous reconnaître le rôle des bénévoles dans la société contemporaine? Bien des gens souhaiteraient participer, mais n'ont pas les moyens de le faire. Ils n'ont pas l'argent voulu pour se déplacer ou s'acheter des vêtements, ni parfois la santé nécessaire pour aller travailler. Indubitablement le travailleur bénévole humanise notre société. Il apporte une touche humanitaire à la bureaucratie qui entoure un grand nombre de nos institutions. Il permet également aux participants de perfectionner leurs compétences et d'éprouver une satisfaction personnelle si importante à l'épanouissement de son ego, de sa personnalité et de son sens de sa propre valeur.

● (1850)

Je sais que bon nombre d'entre nous à la Chambre ont contribué au travail bénévole, en enseignant aux jeunes dans le domaine des sports, des arts et de l'artisanat, des Brownies, des Scouts, des Guides ou des Louveteaux. Nous avons peut-être travaillé comme Grand frère ou Grande soeur, dans le milieu hospitalier, ou nous avons peut-être aidé les pauvres, les malades ou les personnes âgées. Nous nous sommes peut-être occupés des repas à domicile ou nous avons poussé le chariot des cadeaux à l'hôpital. Nous avons peut-être conduit des personnes handicapées ou frappées d'incapacité à un rendez-vous chez le médecin. Nous avons peut-être cuisiné des repas chauds qui ont été livrés à domicile. Nous avons peut-être effectué des visites dans des hôpitaux d'anciens combattants, comme je me souviens l'avoir fait. Nous avons apporté tout un tas de services à la collectivité, car nous avions ce désir profond de satisfaire nos besoins personnels en aidant les autres en même temps.

Pour nous, c'était très important. Nous avons appris à lancer des programmes de publicité, à concevoir des affiches ou des dépliants, à rencontrer les gens. C'est dans ce genre de milieu que nous avons cultivé nos relations interpersonnelles. Le défi était de rencontrer les gens à leur niveau, de s'entretenir avec des personnes de milieux, de cultures et de religions différents, et de bien s'entendre avec elles. Ce sont là des qualités importantes, indépendamment de l'âge que l'on a.

Régime de pensions du Canada

Je ne voudrais pas que ce soient là des qualités exploitables seulement par ceux qui ont de l'argent. Voilà où se trouve le dilemme. Mon collègue propose que l'on étudie un moyen, grâce au Régime de pensions du Canada, pour que les gens puissent continuer leurs activités lorsqu'ils vieillissent. Comment reconnaître le travail des bénévoles? Il y a la semaine du bénévolat et des boutons à l'honneur des bénévoles. Nous donnons des plaques, des coupes et Dieu sait quoi d'autre pour essayer d'encourager et de récompenser le bénévolat. Je ne sais pas si c'est réellement suffisant. Je peux simplement dire que le député nous a donné là une idée vraiment créatrice que je ne voudrais pas étouffer. Je ne peux pas dire que je l'appuie sans aucune réserve, car je vois un certain nombre de problèmes. Pourtant, il y a peut-être un moyen de les contourner. Je ne le saurai jamais si je n'étudie pas le sujet et si je ne prête pas attention à cette importante question, le rôle du bénévole.

Est-ce la participation au Régime? Est-ce une autre façon de se protéger et de se donner les moyens de participer à la vie de la société? Je ne suis pas sûre. Toutefois, ce dont je suis certaine c'est que je ne veux pas rejeter l'idée sans lui donner une chance, sans considérer...

[Français]

... le pour et le contre, et à savoir s'il y a vraiment une façon d'intégrer la bénévole, le bénévole et le bénévolat en soi, comme un crédit à mon compte personnel. A cet égard...

[Traduction]

Je voudrais proposer un amendement à la motion M-103. Je propose:

Qu'on supprime tout les mots après «Que» et qu'on les remplace par ce qui suit:

«le comité permanent de la santé et du bien-être social soit autorisé à étudier la question du versement à des non-cotisants de prestations du Régime de pensions du Canada dont le montant serait proportionnel au temps que les intéressés consacrent au bénévolat dans les services sociaux communautaires.»

Je vous soumetts cet amendement, fait et attesté aujourd'hui. Je voudrais en parler quand une décision aura été rendue à son sujet.

[Français]

Le président suppléant (M. Bernier): Je dirais à l'honorable députée de Mont Royal (M^{me} Finestone), avec tout le respect que je lui dois, que je prends son amendement en délibéré et que je lui permets de poursuivre jusqu'à 18 heures 57.

M. Malépart: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) sur un rappel au Règlement.

M. Malépart: Monsieur le Président, sur un rappel au Règlement. Serait-il possible de préciser immédiatement si l'amendement de ma collègue de Mount Royal (M^{me} Finestone) est recevable afin qu'on puisse en discuter, plutôt que d'attendre après? Je pense qu'il serait préférable...

Le président suppléant (M. Charest): Comme je le disais si bien il y a quelques minutes, on va permettre à l'honorable députée de Mount Royal (M^{me} Finestone) de poursuivre encore pour quelques minutes et vous allez nous permettre—le député de Montréal—Sainte-Marie va certainement comprendre